

**Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)**, défini par la Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, a pour objectif d'améliorer l'accès des personnes souffrant de troubles psychiques à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.

**Le Projet Territorial de Santé Mentale** doit favoriser la prise en charge et l'accompagnement de la personne dans son milieu de vie ordinaire, par le développement de modalités d'organisation ambulatoires dans les champs sanitaire, social et médico-social.

Il doit permettre la structuration et la coordination de l'offre de prise en charge et d'accompagnement en direction des personnes présentant des troubles ou en situation de handicap psychique. Il doit déterminer le cadre de la coordination de second niveau et des parcours de proximité, qui s'appuient notamment sur la mission de psychiatrie de secteur. Il doit associer l'ensemble des acteurs du territoire et détailler l'accès à des modalités et techniques de prise en charge diversifiées.

Le cadre fixé par le projet territorial de santé mentale vise à faciliter la conclusion du contrat territorial de santé mentale entre l'agence régionale de santé et les acteurs du territoire pour mettre en œuvre les actions visées dans le projet.

**Le projet territorial de santé mentale** est élaboré à l'initiative des établissements publics de santé en collaboration avec les services des champs sanitaire, social et médico-social et les représentants des patients et des familles. C'est dans ce contexte que le **Centre Hospitalier de Thuir a souhaité organiser cette journée de travail pour le lancement du Projet Territorial de Santé Mentale des Pyrénées-Orientales en présence de tous les acteurs de la médecine de ville, des secteurs sanitaire, médico-social et social.**

ENCRE VERTE - Tél. : 04 68 61 07 00

1<sup>ère</sup> JOURNÉE DE TRAVAIL

**VENDREDI  
12 MAI 2017**

# Projet Territorial de SANTÉ MENTALE *des Pyrénées-Orientales*



## CENTRE HOSPITALIER DE THUIR

Avenue du Roussillon • BP 22 - 66 300 THUIR

Tél. 04 68 84 67 00 • Fax 04 68 84 66 01

service.communication@ch-thuir.fr

[www.ch-thuir.fr](http://www.ch-thuir.fr)



 **Amphithéâtre  
Centre Hospitalier de Thuir**

« Article 69 de la Loi de Modernisation  
du système de santé du 26 janvier 2016 »



**09h00 Accueil**

- **Philippe Banyols**, Directeur du Centre Hospitalier de Thuir
- **Dr Philippe Raynaud**, Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de Thuir
- **Damienne Beffara**, Présidente du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Thuir

**09h15 Où en est-on de l'état du droit ?**

- **Maître Laurent Houdart**, Avocat spécialiste en santé, Cabinet Houdart et associés

**09h30 Point de vue des représentants de l'Etat**

- **Jean-Jacques Morfoisse**, Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
- **Hélène Girardot**, Directrice de Cabinet du Préfet des Pyrénées-Orientales

**10h00 Qu'est-ce qu'un Projet Territorial de Santé Mentale ?**

- **David Gruson**, Délégué Général de la Fédération Hospitalière de France
- **Dr Christian Muller**, Président de la Conférence Nationale des Présidents de CME des CHS
- **Claude Finkelstein**, Présidente de la FNAPSY
- **Corinne Martinez**, Manager, Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux

**11h15 Quel ancrage territorial pour les parcours des patients en santé mentale ?**

- **Pr Philippe Courtet**, Psychiatre, Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier
- **Thomas Leludec**, Directeur Général, Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier
- **Dr Jacques Manya**, Président du Conseil Territorial de Santé
- **Guillaume Dubois**, Délégué Départemental des Pyrénées Orientales de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

**12h15 Conclusion de la matinée**

- **Maître Laurent Houdart**

**13h30 Méthodologie d'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale**

- **Dr Riadh Karmous**, Vice-Président de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de Thuir en charge du pilotage du PTSM
- **Carole Gleyzes**, Directrice Adjointe chargée de l'action territoriale du Centre Hospitalier de Thuir en charge du pilotage du PTSM

**14h00 Groupes de travail**

- I. Repérage précoce des troubles psychiques, accès aux soins et aux accompagnements**  
*Animateur* : **Dr Jacques Manya**, Président du Conseil Territorial de Santé
- II. Parcours de santé et sans rupture**  
*Animateur* : **Jérémie Le Fouiller**, Directeur général des services du Conseil Départemental 66
- III. Accès à des soins somatiques adaptés aux besoins des personnes présentant des troubles psychiques**  
*Animateur* : **Dr Yves Garcia**, Président de la Commission Médicale d'Etablissement, Centre Hospitalier de Perpignan
- IV. Prévention et prise en charge des situations de crise et d'urgence**  
*Animateur* : **Guillaume Dubois**, Délégué Départemental des Pyrénées-Orientales de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
- V. Respect et promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques**  
*Co-Animatrices* : **Annie Guerrier**, UNAFAM et **Marie Maffrand**, Sesame Autisme
- VI. Actions sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux du mal-être**  
*Animateur* : **Eric Doat**, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale des Pyrénées-Orientales

**16h00 Synthèse des travaux**

- **Philippe Banyols**
- **Dr Philippe Raynaud**
- **Maître Laurent Houdart**